

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

Plan Local d'Urbanisme

**LUMIGNY-NESLES
-ORMEAUX**

ELABORATION	1 ère REVISION
prescrite le : 5 mars 2002	prescrite le : 17 mars 2017
arrêtée le : 18 février 2005	arrêtée le : 4 décembre 2018
approuvée le : 9 décembre 2005	approuvée le : 11 février 2020
révision simplifiée le : 18 septembre 2009	modifiée le :
modifiée le : 20 janvier 2010	révision simplifiée le :
modifié le : 5 novembre 2015	mise à jour le :

PIECE N° 5. C .1.1
**ANNEXE
SANITAIRE
EAU POTABLE
NOTICE**

VU pour être annexé à la délibération du :
11 février 2020

agence d'aménagement et d'urbanisme



hélic entreprises, rue Mondrevant 77250 BOUELLES
Tel.: 01.60.70.25.08. Fax.: 01.60.70.29.20

COMMUNE DE LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXE SANITAIRE "ALIMENTATION EN EAU POTABLE"

I - DONNEES GENERALES

A - Situation administrative :

Maître d'ouvrage : la Commune (pour le réseau commun des bourgs de Lumigny et de Nesles)
le Syndicat Intercommunal de Touquin (pour le bourg d'Ormeaux)

Mode d'exploitation : Gestion assurée par la Lyonnaise des Eaux, agence de Brie Comte Robert.

B - Population :

population actuelle : 1 543 habitants
population future : 1 800 habitants en 2030.
Besoins en jour de pointe : 360 m3/jour.

Population légale 2015 de la commune, en vigueur le 1er janvier 2018.

Population municipale	Population comptée à part	Population totale
1 534	17	1 551

II - ETAT ACTUEL DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

A - Ressources :

Les ressources du réseau de Lumigny et de Nesles provenaient d'un forage de 350 mm de diamètre, à une profondeur de 53 ml (exploité à 190 m3/jour), qui se situe au carrefour de la Fortelle. Le débit maximum est de 35 m3/heure. *Ce captage n'est plus utilisé pour l'alimentation en eau potable, les villages de Lumigny et Nesles étant alimentés par le réseau de la Brie-Centrale. Néanmoins ce captage a été classé comme prioritaire lors de la conférence environnementale de septembre 2013.*

La préservation à long terme de la ressource en eau utilisée pour l'alimentation en eau potable a été identifiée comme objectif prioritaire du Grenelle de l'environnement (loi du 3 août 2009). Pour chaque captage prioritaire, une aire d'alimentation du captage (AAC : ensemble des surfaces où toute goutte d'eau tombée au sol est susceptible de parvenir jusqu'au captage, que ce soit par infiltration ou par ruissellement) est délimitée.

Pour répondre à cet objectif de préservation, il est indispensable d'assurer la protection de l'aire d'alimentation des captages menacés par les pollutions diffuses. Le dispositif consiste à arrêter la zone prioritaire d'actions (ZPA) dans l'AAC à l'intérieur de laquelle seront définis les programmes d'actions, ceci sur la base d'un diagnostic territorial des pressions dû à l'urbanisation, à l'agriculture et aux industriels.

Un diagnostic socio-économique vient compléter l'étude des pressions en permettant d'établir un plan d'actions réaliste, avec la mise en place de mesures acceptables par les acteurs du territoire tout en maintenant un objectif fort de protection de la ressource en eau.

Le captage de la commune de Lumigny-Nesles-Ormeaux a été classé comme prioritaire lors de la conférence environnementale de septembre 2013. Tout le territoire de la commune est dans la zone prioritaire d'actions où des mesures sont mises en place.

Eau souterraine provenant d'un forage situé à Pézarches captant la nappe des calcaires du Champigny. L'eau subit un traitement d'élimination des nitrates et des pesticides avant distribution. Lorsque l'usine de Pézarches est en maintenance, le secteur d'Ormeaux est alimenté par de l'eau provenant du réseau interconnecté de la région parisienne sud.

Le bourg d'Ormeaux est alimenté à partir du captage du Syndicat Intercommunal de Touquin. Les eaux captées sont établies dans la nappe du Calcaire de la Brie (vulnérable aux pollutions) située entre 2 et 12 mètres sous le sol.

B - Stockage :

L'eau de Lumigny est stockée dans un réservoir de 250 m³, sur tour de 20 mètres et radier de 140 mètres, situé au Sud-Est du bourg.

Pour Nesles, l'eau est stockée dans un château d'eau d'une capacité totale de 175 m³, situé au lieu-dit "La Dime" (cote de radier 127,50 mètres).

C - Réseau :



Le réseau d'eau potable mesure 22 km au total. Les canalisations de Lumigny varient de 42 à 150 mm de diamètre et celles de Nesles, de 45 à 125 mm de diamètre. Pour le village d'Ormeaux, une canalisation vient du Syndicat Intercommunal de Touquin d'un diamètre de 125 mm. Ainsi, dans Ormeaux, comme dans Rigny, les conduites varient de 52 à 125 mm de diamètre.

III - DIAGNOSTIC SUR L'ETAT ACTUEL



L'approvisionnement se révèle suffisant et l'eau distribuée est conforme aux normes. Il faut cependant noter que les canalisations des trois villages présentent des diamètres insuffisants pour assurer la protection contre l'incendie.

→ Voir aussi l'analyse de l'année 2016 en page 3.

Eau Potable Indicateurs du service - 2016



Code	Nom	Valeur unité	Avis de la DDT	Evolution temporelle
D101.0	Nombre d'habitants desservis	1 172 hab	sans anomalie apparente	
D102.0	Prix du service au m³	3,68 €/m ³	sans anomalie apparente	

Qualité de l'Eau

Code	Nom	Valeur unité	Avis de la DDT	Evolution temporelle
P101.1	Conformité microbiologique de l'eau au robinet	100 %	sans anomalie apparente	
P102.1	Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	100 %	sans anomalie apparente	

Réseaux

Code	Nom	Valeur unité	Avis de la DDT	Evolution temporelle
P103.2 B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	80 points	sans anomalie apparente	
P104.3	Rendement du réseau de distribution	95,6 %	sans anomalie apparente	

P105.3	Volumes non comptés	0,3 m ³ /km/j	sans anomalie apparente	
P106.3	Pertes en réseau	0,3 m ³ /km/j	sans anomalie apparente	

IV - DISPOSITIONS ENVISAGEES

En ce qui concerne la défense incendie, il serait judicieux d'envisager des bâches incendie de 120 m³ à proximité des écarts, fermes isolées, etc.

Actualisation 2017 : Nombre d'abonnés eau potable : 633. Consommation annuelle (m³) : 57.470 m³.

*

* *

Qualité de l'eau distribuée à LUMIGNY NESLES ORMEAUX (Ormeaux)

Synthèse de l'année 2016

Origine de l'eau

Eau souterraine provenant d'un forage situé à Pézarches captant la nappe des calcaires du Champigny. L'eau subit un traitement d'élimination des nitrates et des pesticides avant distribution. Lorsque l'usine de Pézarches est en maintenance, le secteur d'Ormeaux est alimenté par de l'eau provenant du réseau interconnecté de la région parisienne sud. La gestion est assurée par la Lyonnaise des Eaux, agence de Brie Comte Robert.

Contrôles sanitaires réglementaires

La Délégation départementale de Seine et Marne est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 6 échantillons prélevés en production et des 9 échantillons prélevés en distribution.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
Si la saveur ou la couleur change par ailleurs, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

NITRATES

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

FLUOR

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre.

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2.

EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Tous les prélèvements sont conformes.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, PRESENTANT UNE TENEUR EN NITRATES MOYENNE

Moyenne : 21,1 mg/l Maximum : 27,60 mg/l

L'eau peut être consommée sans risque pour la santé

EAU TRES CALCAIRE

Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé

Moyenne : 35,6 °F Maximum : 37,3 °F

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, TRES PEU FLUOREE

Moyenne : 0,10 mg/l Maximum : 0,10 mg/l

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE (Classe C = La teneur n'a jamais dépassé 0,1 microgramme par litre)

Classe C

Maximum : 0,10 µg/l (Déséthylatrazine)
1 prélèvement effectué

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2016 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
ou sur <http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-contrôle-sanitaire-de-l-eau.104693.0.html>

Agence Régionale de Santé Ile-de-France - Délégation départementale de Seine et Marne
13 avenue Pierre Point, 77127 LIEUSAIN - Tel : 01 78 48 23 00 - Télécopie : 01 78 48 22 55